



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	26

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, ROBERT Astrid donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny

Conseillers Municipaux absents : POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey, MORENO Manuel

Délibération N° 25/64-

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CREATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) INTERCOMMUNAL ITINERANT

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Informe l'assemblée que dans le cadre du plan d'action de la CTG « La Durance » 2025/2028, l'action 6, prévoit la création d'un Relais Petite Enfance (RPE) Intercommunal itinérant en collaboration avec la CAF et les communes de La Roque d'Anthéron, Rognes, Peyrolles en Provence et St Paul lez Durance. Ce RPE « La Durance » vise à renforcer l'information et l'accompagnement des familles et des professionnels, répondant ainsi aux nouvelles obligations des communes en termes de Petite Enfance.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention constitutive de groupement de commande, qui aura pour objet la passation d'un marché relatif à la mise en place d'un RPE itinérant sur le territoire des membres du groupement.

Cette convention est établie pour une durée de 5 années à compter de la signature par l'ensemble de ses membres.

Le présent de groupement de commande prendra fin automatiquement si, du fait des décisions de retrait des collectivités membres, il ne subsiste plus qu'un seul membre.

Vu le code l'action sociale et des familles, et notamment son article L214-1-3,
Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants,
Vu la Convention Territoriale Globale « La Durance » pour la période 2025-2028,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE les termes de la **convention constitutive de groupement de commandes pour la création d'un Relais Petite Enfance (RPE) Intercommunal itinérant** établie en partenariat avec les communes de Rognes, Peyrolles en Provence et St Paul lez Durance.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 31/10/25
Et de la publication sur le site internet le... 31/10/25
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250925-DELIB_25_64